

## Generalstabs - Abteilung

Service  
de l'Etat-major général  
du  
Département militaire suisse

des  
schweiz. Militärdepartementes

Servizio  
dello Stato maggiore generale  
del  
Dipartimento militare svizzero

N<sup>o</sup> 45/3

(In der Antwort gefl. vermerken)  
(Prière de l'indiquer dans la réponse)



B e r n e , le 16 février 1927.

Au Chef du Département militaire fédéral.

Réduction des armements.

Énumération des questions traitées par la "Commission préparatoire de la Conférence du désarmement" & qui nous intéressent tout particulièrement.

En réponse à vos No. 41/2/1 des 20 et 24 janvier 1927 et après étude forcément rapide des volumineux documents:

- Documents de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement, Série I. Genève, décembre 1925;
- Rapport à la 7<sup>e</sup>. Assemblée de la Société des Nations sur l'oeuvre du Conseil, sur le travail du Secrétariat et sur les mesures prises pour exécuter les décisions de l'Assemblée. Genève, 1<sup>er</sup>. juin 1926 (voir p.10-18);
- Documents de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement, Série II. Genève, 1<sup>er</sup>. août 1926;
- Sous-Commission B, Rapport No. 1. Genève, 30 novembre 1926;
- Rapport de la Sous-Commission A. Genève, décembre 1926,

nous nous permettons d'attirer l'attention toute particulière du Département Politique Fédéral sur les points suivants :

1. Comparaison des budgets.

Il faut suivre de très près les études qui se font en vue de rechercher une solution dans la comparaison des budgets et par voie de conséquence dans la réduction des budgets militaires. Comme nous l'avons déjà laissé entrevoir dans notre rapport de mars 1926, des études comparatives des budgets des différentes armées sont, non seulement difficiles à l'extrême, mais dangereuses, parce qu'elles peuvent conduire à des solutions contraires à la réalité et être très défavorables à notre organisation militaire actuelle, totalement différente de celle des autres nations.

Du reste, dans quelquedomaine que ce soit, des comparaisons entre notre système militaire et celui d'un de nos voisins sont quasi impossibles et ne peuvent qu'être désavantageuses pour nous qui avons réalisé cette réduction des armements recherchée par la Société des Nations. En outre, il ne faut pas oublier que les personnalités étrangères capables de comprendre et de juger notre système militaire sont infiniment rares. L'appréciation donnée sur notre armée à la page 35 des "Documents de la Commission préparatoire de la Conférence du Désarmement, Série II; Genève, 1<sup>er</sup>. août 1926" par l'honorable représentant de la République Argentine (Mr. Perez) est une preuve nouvelle de ce que nous avançons. C'est méconnaître totalement les éléments de notre armée et son mécanisme intérieur pour affirmer que nous sommes "le Pays le plus armé de l'Europe", que nous sommes



Service  
de l'Etat-major général  
du  
Département militaire suisse

Generalstabs - Abteilung  
des  
schweiz. Militärdepartementes

Servizio  
dello Stato maggiore generale  
del  
Dipartimento militare svizzero



N<sup>o</sup>

(In der Antwort gefl. vermerken)  
(Prière de l'indiquer dans la réponse)

- 2 -

jusqu'aux dents" et que notre armée est "constituée de tous les éléments nécessaires à une grande armée".

### 2. Du droit de déclarer la guerre.

Il nous apparaît qu'en abordant les questions "potentiel de paix" et "potentiel de guerre", les études faites jusqu'ici ne tiennent pas suffisamment compte du fait qu'il existe dans les divers pays une différence énorme quant à l'instance à laquelle est délégué le pouvoir ou le droit de déclarer la guerre. Comme nous l'avons déjà signalé dans notre étude de mars dernier, le fait que ce droit ou ce pouvoir est délégué à un "collège" comme chez nous (Assemblée nationale) ou à une seule personne (Italie par ex.) peut offrir une garantie de paix ou un gros danger de guerre. L'histoire est riche en enseignements dans cet ordre d'idées. Nous sommes d'avis que, quoique d'ordre politique, ce facteur doit être très sérieusement examiné dans l'étude de la sécurité d'une nation vis-à-vis d'une nation voisine.

### 3. Armements offensifs, armements défensifs.

Les rapports des Sous-commissions nous laissent nettement entrevoir quelles difficultés les commissions éprouvent à répondre à la question IV du Programme Benes: Y a-t-il des armements "offensifs" et des armements "défensifs"? Or, à notre avis, c'est là une question qui nous intéresse beaucoup, car notre organisation, et notre armée qui en découle, est de A à Z un armement défensif, dans son esprit comme dans ses moyens. C'est cet esprit qui a été relevé d'une façon judicieuse par l'honorable Mr. Perez (Argentine) dans son exposé dont nous faisons mention au chiffre 1 ci-dessus; et il faut avouer qu'en appréciant le caractère politique de notre organisation militaire il a été mieux inspiré qu'en cherchant à représenter sa puissance matérielle.

A notre avis: aviation de bombardement, chars de combat, artillerie lourde à grande puissance, comme la plupart des gaz de combat sont des armements "offensifs" et moyens que nous ne possédons pas.

### 4. Gaz de combat.

Nous devons soutenir tous efforts, toute initiative tendant à supprimer l'emploi des gaz dans les guerres futures.

Service  
de l'Etat-major général  
du  
Département militaire suisse

Generalstabs - Abteilung  
des  
schweiz. Militärdepartementes

Servizio  
dello Stato maggiore generale  
del  
Dipartimento militare svizzero



N<sup>o</sup>

(In der Antwort gefl. vermerken)  
(Prière de l'indiquer dans la réponse)

- 3 -

Voilà pour l'instant les quelques points sur lesquels nous désirons attirer l'attention toute particulière des personnalités qui seront chargées de représenter nos intérêts lors des délibérations futures sur le Désarmement.

Toutefois, le moment nous semble encore peu favorable pour présenter une liste définitive. A l'étude des documents publiés jusqu'ici, il est difficile, sinon impossible, de se faire une idée de la tournure que prendra l'étude des rapports des Sous-commissions par la Commission préparatoire. Nous pensons que cette Commission devra tout d'abord chercher à établir un résumé avant de passer à l'élaboration du rapport définitif au Conseil. Si tel est le cas, alors nous pouvons attendre ce moment où toutes les questions seront clarifiées, où une opinion commencera à se dessiner, pour examiner à nouveau, sur une base simplifiée, s'il est opportun de nous faire officiellement entendre sur les points qui nous préoccuperaient plus particulièrement.--

En vous adressant le présent rapport, nous nous permettons de rappeler notre suggestion de l'an dernier sur l'opportunité de désigner, sinon créer, un organe spécialisé, chargé de suivre très attentivement tous ces débats et études relatifs au Désarmement, de ce problème extrêmement ardu qui sera très long à être solutionné, si jamais l'on y arrive. Les études entreprises prennent une telle envergure et la documentation devient de jour en jour si complexe et si volumineuse qu'il nous est impossible, tant au point de vue temps que moyens, de les suivre avec l'attention convenable. Or cette question du Désarmement, suivant la tournure que prendra la suite des travaux à Genève, peut avoir une répercussion et une influence prépondérantes sur toute notre organisation militaire.

Le Chef  
du Service de l'Etat-major général:

*Rovs.*

Annexes:

les 5 documents mentionnés en  
tête de la présente.